



Comité de réflexion et d'action laïque – CREAL 76

Francis VANHÉE, président du CREAL 76

creal76@creal76.fr

tel 06 86 15 33 59

COMMUNIQUÉ

Les subventions publiques à l'enseignement privé prennent de la hauteur

L'inauguration des travaux d'extension du lycée privé catholique Institution Rey à Bois-Guillaume - relatée dans Paris-Normandie du 2 octobre - n'est rendue possible qu'en utilisant largement les fonds publics. C'est le directeur lui-même de l'établissement qui donne les chiffres : 297 000 € de subventions de la Région Normandie. Cette aide est un choix politique : elle n'est pas obligatoire. Limitée à 10 % des dépenses annuelles des établissements privés, elle peut donc être nulle (article L151-4 du Code de l'éducation reprenant l'article 69 de la Loi Falloux de 1850). Quant au forfait d'externat (entretien, équipement, chauffage, électricité, personnels afférant), il a été augmenté de 74,7 % par M. Hervé Morin, président de la Région, pour les lycées privés de l'ex Haute-Normandie. La générosité de la Région Normandie envers le privé confessionnel ou patronal, en l'occurrence ici une institution catholique, est inversement proportionnelle à celle manifestée envers l'école de toutes et tous, l'école publique laïque ! Le président de Région se plaît à communiquer sur les aides au privé : déjà 57 millions € à mi-mandat. Le président de Région, la Rectrice de l'Académie n'hésitent pas à se faire photographier en compagnie de l'archevêque de Rouen, coupant un ruban tricolore ! Quid de la séparation des Églises et de l'État, quid de la Loi de 1905 qui stipule que « *la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* » ? Quid du mal nommé « vivre ensemble » quand la ségrégation sociale fait que 2 fois plus d'élèves issus de couches favorisées fréquentent l'enseignement privé aggravant la ségrégation sociale ? Et pourtant « *la mixité sociale est un avantage pour tous les élèves sans exception* » souligne le CNESEO (Conseil national d'évaluation du système scolaire, supprimé par M. Blanquer). Quand cessera-t-on de grever les budgets des collectivités locales (environ 5 milliards €), de l'Éducation nationale (7,5 milliards en 2019) en faveur du privé ? Quand cessera le dualisme scolaire sur fonds publics qui voit la jeunesse séparée sur critères sociaux, confessionnels dès les bancs de la maternelle au moment où l'obligation à 3 ans fournit élèves et nouveaux financements publics à l'enseignement privé à 95 % catholique ?

Comité de réflexion et d'action laïque – CREAL 76

Le 4 octobre 2019